



Cercle Aquariophile Blagnacais  
16 av du parc  
31700 BLAGNAC

### **Bourse aux poissons et aux plantes du CAB**

**Toute personne exposant à la vente sur l'espace "Bourse aux poissons et aux plantes" accepte le présent règlement.**

Nous mettons à disposition des particuliers et des associations un espace de vente et d'échange de poissons, plantes, coraux\*, matériels, et livres aquariophiles. La bourse est ouverte au public entre 15h30 et 17h30.

*\*sous réserve d'autorisation administrative et sanitaire.*

Les demandes d'inscription de chaque vendeur à cette bourse sont à réaliser obligatoirement avant le 09/03/2005, sous réserve de place disponible. Les organisateurs mettent à disposition des particuliers des bacs de vente, à réserver dès l'inscription, sous réserve de disponibilité. Lors de l'inscription chaque vendeur doit fournir une liste la plus complète possible des espèces proposées à la vente.

*\*sous réserve d'autorisation administrative et sanitaire.*

Les frais d'inscription à la bourse sont fixes et se montent à **10 euros**. Ces frais d'inscription sont encaissés le matin, avant le début des ventes.

Les poissons et les plantes proposées doivent impérativement provenir d'élevages personnels, et sur des espèces que l'on peut trouver dans le commerce aquariophile. Les vendeurs s'engagent dès leur inscription à ne pas proposer d'espèces protégées par les conventions internationales et nationales sous peine d'exclusion sans appel de la bourse.

L'installation des bacs de vente devra impérativement avant **11h45**. **Les vendeurs sont libres de refuser la vente de leurs animaux s'ils estiment que ceux-ci ne seront pas maintenus dans les conditions nécessaires aux espèces concernées.**

Un contrôle sanitaire et de conformité obligatoire sera fait. Les poissons ou coraux refusés par ce contrôle devront être retirés de la vente, sans indemnité pour le vendeur. Les ventes sur les emplacements de la bourse ne sont pas autorisées avant 15h00. **Tous les poissons tarés, hybridés, trop petit ou trop gros par rapport à leur espèce ou malades, seront systématiquement refusés sans aucun recours.**

Chaque vendeur est responsable de ses ventes, et doit donc avoir une caisse avec de la monnaie à disposition, des sacs à poisson, une épuisette, et éventuellement de la documentation à distribuer sur les espèces proposées.

**Le CAB ne saurait être tenue responsable de tout vol ou dégradations survenus sur l'ensemble du salon ni aux abords.**

**Merci de nous retourner un exemplaire signé de ce règlement avant le 10 Mars 05, et de conserver le second exemplaire**

Je réserve ... bac(s) à 10 € pièce

Poissons présentés :

Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]
Nom :	Quantité :	[	]

**Prix à régler avant l'installation samedi 12 mars 2005 :**

Date, lu et approuvé, et signature du vendeur :

- 1. Les bacs mis a disposition sont d'une contenance d'environ 100 litres, , il y a un chauffage des bacs pour maintenir la temperature autour de 24 °C et un diffuseur d'air, les vendeurs devront prévoir des accessoires pour une température supérieure.**
2. Le matériel d'occasion est accepté ainsi que les plantes.
3. Les poissons difformes ou malades ne seront pas autorisés.
4. Les réservations de poissons ne pourront pas se faire pendant toute la journée de l'événement. Tous les poissons entrés dans la salle de la bourse entrent dans ce règlement d'office.
5. Lors de la bourse d'échange elle même (cad vers 15h30), seuls les vendeurs et leurs accompagnants pourrons accéder au côté vendeur .

**Le bureau du CAB**